Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215601592-20251215-157_2025B-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2025
Séance : 08-2025
Délibération : 157-2025

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le huit décembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 13 puis 14 à partir de 19h45

Votants : 16 puis 17 à partir de 19h45

Pouvoirs : 3

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Évelyne RACOUËT Philippe, LANOË Rudy, RIO Létitia, GABARD Sylvain, NAFTEUX Yvonne, LEMIERRE Jim (arrivée à 19h45).

Absent excusé : GUILLOUCHE Élodie (donne pouvoir à LANOË Rudy), LE TRÉHUDIC Samuel, BOULO-DUGUÉ Céline (donne pouvoir à NAFTEUX Yvonne), SÉRAZIN Léonie (donne pouvoir à ROUX Patricia), LABORDERIE Romain.

Secrétaire de séance : BOCANDÉ Marie-Pierre

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : BP COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N°4

M. le Maire propose au conseil municipal les ajustements budgétaires dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Les amortissements

Pour rappel, depuis le passage à la M57, il faut amortir les biens acquis au prorata temporis (l'année de l'acquisition). Aussi, il est plus difficile de prévoir un montant. Cette année les amortissements s'élèvent à 59 227.35€.

Dans le budget primitif, il a été prévu 50 000 €.

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitres /comptes/libellés	Débit	Crédit
RI 040/28../ amortissements des immobilisations		10 000,00
RI 16/1641/Emprunt	10 000,00	

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215601592-20251215-157_2025B-DE

SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitres /comptes/libellés	Débit	Crédit
DF 042/681/dotations aux Amortissements		10 000,00
DF 012/6411/ personnel titulaire	10 000,00	

Les travaux en régie

Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant.

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Chap/comptes/ libellés	Dépenses	Recettes	Chap/comptes/ libellés	Dépenses	Recettes
023/virement à la section d'investissement	+10 000,00		021/virement de la section de fonctionnement		+10 000,00
042/72/production immobilisée		+10 000,00	040/21…/ immobilisations corporelles	+5 000,00	
			040/23…/immo bilisations en cours	+5 000,00	

Arrivée de Jim LEMIERRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;
Vu l'approbation du budget primitif – Commune par délibération n° 33-2025 du 3 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve la décision modificative n° 4 du budget principal comme décrit ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°4

Vote à l'unanimité :
Pour : 17

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215601592-20251215-157_2025B-DE

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, le 15 décembre 2025

Le Maire, Loïc BALAC.